

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à dix-
Présents :	63	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	8	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	6	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	69	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Daniel GINHAC, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Olivia GUEROULT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Robert BERTRAND, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Vital GENDRE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Bernard COUDY donne pouvoir à MME Olivia GUEROULT
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **30 SEP. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **30 SEP. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : CONTRAT LOCAL DE SANTE - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC HAUTES TERRES COMMUNAUTE

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

Rappelant que Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, dont les territoires correspondent au Bassin Intermédiaire de Santé, se sont engagées dans un Contrat Local de Santé, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes ;

Rappelant pour cela, qu'un coordonnateur territorial de santé a été recruté pour assurer l'élaboration de ce Contrat Local de Santé, dans le cadre d'une convention de partenariat entre les deux collectivités, en date du 21 novembre 2019 modifiée par voie d'avenant n°1 en date du 23 Octobre 2020, visant à formaliser les conditions de mutualisation de ce poste ;

Rappelant que les dépenses liées à ce poste de coordonnatrice territoriale de santé ouvert par Saint-Flour Communauté, et les frais inhérents à cette mission (charges de personnel et frais de fonctionnement) sont supportés à part égale par Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, déduction faite des subventions obtenues, conformément aux dispositions de la convention susvisée ;

Considérant que l'année 2022, dernière année du premier Contrat Local de Santé, est l'occasion de l'évaluer, et qu'il convient, pour la bonne poursuite de cette démarche, de recruter un stagiaire qui assiste la coordinatrice dans la mise en œuvre et l'animation de cette évaluation ;

Considérant le projet d'avenant n°2 à la convention de partenariat à intervenir avec Hautes Terres Communauté pour définir les conditions de mutualisation des frais afférents à la prise en charge du stagiaire à part égale entre les deux intercommunalités ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **DECIDE DE POURSUIVRE le partenariat avec Hautes Terres Communauté pour la réalisation de l'évaluation du Contrat Local de Santé ;**
- ✚ **APPROUVE les termes du projet d'avenant n°2 à la convention de partenariat, à intervenir entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, tel qu'annexé à la présente ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer ledit avenant à la convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.**

POUR : 68 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Philippe DE LAROCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20220919-DELIB2022226-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022